

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20131010-2013\_A159-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2013  
Date de réception préfecture : 16/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2013  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_A159**

**OBJET : Zones d'activités - Projet Vitrolles CAP Horizon - ZAC d'intérêt communautaire - Définition des objectifs et des modalités de concertation**

Le 10 octobre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au chapiteau Kiffa à Vitrolles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 4 octobre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OUJMI Nadira - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** GERARD Jacky suppléé par DUFFAU Josiane - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MARTIN Richard suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités**

**Territoriales :** ALBERT Guy donne pouvoir à PIN Jacky - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BENON Charlotte donne pouvoir à GERACI Gérard - BONFILLON Jean donne pouvoir à GOUIRAND Daniel - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DECARA Yannick donne pouvoir à DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean donne pouvoir à BOYER Michel - DILLINGER Laurent donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - FOUQUET Robert donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - GARÇON Jacques donne pouvoir à CHEVALIER Eric - GARNIER Eliane donne pouvoir à BUCCI Dominique - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JONES Michèle donne pouvoir à PIERRON Liliane - JOUVE Mireille donne pouvoir à CHARDON Robert - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - LOUIT Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre - MATAS Henri donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - MERGER Reine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - NELIAS Mireille donne pouvoir à GARCIA Daniel - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - RENAUDIN Michel donne pouvoir à LICCIA Marcel - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MICHEL Claude - TERME Françoise donne pouvoir à BERNARD Christine - TONIN Victor donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** BARBAT-BLANC Odile - DAGORNE Robert - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - GOURNES Jean-Pascal - JAUME Emmanuelle - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - POTIE François - ROUGIER Jacques

**Secrétaire de séance :** Loïc GACHON

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2013**

Rapporteur : Madame le Président  
Co-rapporteurs : Roger PELLENC  
Jean-Claude PERRIN  
Jean CHORRO  
Loïc GACHON

**Thématique : Développement économique et emploi – Zones d'activités**

**Objet : **Projet Vitrolles CAP Horizon – ZAC d'intérêt communautaire – Définition des objectifs et des modalités de concertation****  
**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la procédure de ZAC d'intérêt communautaire "Vitrolles CAP Horizon", il convient de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de concertation qui seront mis en œuvre pour associer la population à ce projet.

**Exposé des motifs :**

**1/ le Contexte**

Par délibération n°2013-A114 du Conseil communautaire du 18 juillet 2013, la CPA a entériné le lancement de la phase opérationnelle de l'opération Vitrolles CAP Horizon en approuvant ses conditions de mise en œuvre à savoir : réalisation sous

forme de ZAC d'intérêt communautaire, proposition d'ouverture d'une autorisation de programme de 20 millions d'euros au budget 2014, mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique composés des partenaires publics et privés.

Après une première année de travail, en collaboration avec la ville de Vitrolles et la réalisation d'une étude de faisabilité la C.P.A. a défini les grandes composantes du projet, ainsi que les objectifs poursuivis :

- optimiser un équipement d'infrastructure moderne et en faire un pôle d'échanges connecté au tissu économique et à la vie locale,
- renforcer la liaison centre urbain / gare / Eurocopter / aéroport
- améliorer l'intégration de la gare aux réseaux de transports communal et métropolitain,
- donner à la zone de la Couperigne une dimension métropolitaine par une offre foncière calibrée aux besoins des acteurs économiques cibles du projet Henri Fabre
- engager la requalification économique de la zone des Estroublans vers la même trajectoire

## **2/ Un projet à enjeux métropolitains**

Ce projet a été retenu comme prioritaire par le comité de pilotage du projet Henri Fabre, lancé à l'initiative de l'Etat et des partenaires privés (Pégase, Eurocopter, ...). La participation aux groupes de travail mis en place dans ce cadre a permis de fédérer un large partenariat qu'il convient de maintenir pour assurer la réussite du projet.

De plus, compte tenu des multiples enjeux sur le territoire, la CPA souhaite que ce projet constitue un exemple en terme de développement urbain, et de coopération institutionnelle. Il devra répondre à des exigences en termes de qualité environnementale, architecturale, paysagères fortes et mettre en place toutes les exigences de développement durable possibles. La concertation des partenaires et du public autour de ce projet doit également répondre à des enjeux de démocratie participative et de projet associé et partagé.

## **3/ Objectifs et modalités de la concertation**

Afin de poursuivre la mise en œuvre de la procédure de ZAC, il convient conformément à l'article L300-2 du Code de l'urbanisme de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.

Les objectifs de la concertation pourraient être les suivants :

- informer de manière permanente l'ensemble des partenaires et le public sur l'avancée des réflexions et décisions autour du projet,
- permettre la création et la réalisation d'un projet urbain et de transports associant la valorisation des espaces économiques adjacents pour répondre aux besoins actuels et futurs des acteurs du monde économique et des usagers,
- faciliter l'appropriation du projet par les partenaires et la population,
- sensibiliser la population sur des sujets de développement durable de limitation de consommation d'énergie, de valorisation des transports en commun, ...
- favoriser l'élaboration d'un projet durable qui respecte son environnement humain et naturel.

Les modalités de concertation mises en œuvre pour atteindre ces objectifs sont les suivantes :

- mise en place d'une exposition permanente en mairie accompagnée d'un registre afin que le public puisse y consigner ses observations ou ses propositions,
- publication d'articles dans les magazines de la CPA et de la commune de Vitrolles pour informer la population de l'état d'avancement du projet ainsi que des différentes manifestations liées au projet,
- insertion d'articles dans les sites Internet de la commune et de la CPA,
- mise en place de comités de pilotage et techniques composés des représentants des différentes instances partenaires (Etat, Conseil Régional PACA, Conseil Général des Bouches du Rhône, EPAF PACA, Eurocopter, Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, communauté urbaine Marseille Provence Métropole, Eurocopter, aéroport, RFF, SNCF),
- organisation de réunions d'information avec les acteurs du monde économique,
- organisation d'une réunion publique à Vitrolles.

L'information du public précisant les dates, lieux et heures de réception du public se fera par voie de presse et d'affichage.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 § I et III ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L300-2 ;

VU la délibération n°2013-A114 du Conseil communautaire du 18 juillet 2013 approuvant la réalisation de l'opération Vitrolles CAP Horizon sous forme de ZAC d'intérêt communautaire ;

VU l'avis de la Commission Développement Economique en date du 12 septembre 2013.

VU l'avis du Bureau communautaire du 26 septembre 2013 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les objectifs de l'opération "Vitrolles CAP Horizon" tels que définis dans l'exposé qui précède en vue de la création d'une ZAC sur ce secteur;
- **DEFINIR** les modalités de concertation pour le dossier de création de la future ZAC à savoir :
  - mise en place d'une exposition permanente en mairie accompagnée d'un registre afin que le public puisse y consigner ses observations ou ses propositions,
  - publication d'articles dans les magazines de la CPA et de la commune de Vitrolles pour informer la population de l'état d'avancement du projet ainsi que des différentes manifestations liées au projet,
  - insertion d'articles dans les sites Internet de la commune et de la CPA,
  - mise en place de comités de pilotage et techniques composés des représentants des différentes instances partenaires (Etat, Conseil Régional PACA, Conseil Général des Bouches du Rhône, EPAF PACA, Eurocopter, Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, communauté urbain Marseille Provence Métropole, Eurocopter, aéroport, RFF, SNCF),
  - organisation de réunions d'information avec les acteurs du monde économique,
  - organisation d'une réunion publique à Vitrolles
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure de concertation.

**OBJET : Zones d'activités - Projet Vitrolles CAP Horizon - ZAC d'intérêt communautaire - Définition des objectifs et des modalités de concertation**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68
Pour	135
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Étai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

15 OCT. 2013